

Ce que vous pouvez préparer chez vous

Ce qui est déjà chez vous au moment où un événement survient est ce sur quoi vous pourrez compter. Ce guide décrit quoi réunir et où le ranger ; il ne dit pas en quelles quantités, parce que cela dépend de votre foyer et des consignes de votre territoire.

Ils n'engagent aucune autorité publique et ne valent ni consigne officielle, ni attestation, ni mise en conformité. Ce qui fait foi, ce sont les consignes de votre commune et des services de l'État.

Pourquoi s'y prendre avant

Une inondation, une tempête ou un accident industriel coupent souvent l'eau, l'électricité ou les routes, pour une durée que personne ne choisit. Pendant ce temps, les secours vont d'abord aux personnes en danger immédiat.

Se préparer ne demande pas de tout acheter le même jour. La plupart des foyers possèdent déjà une partie de ce qui suit, dispersé dans plusieurs placards. Le geste utile est souvent de le rassembler à un seul endroit.

De quoi boire et manger sans cuisiner

De l'eau en bouteille, et des aliments qui se conservent longtemps et se mangent sans cuisson ni réfrigération. Une coupure d'électricité rend la plaque et le réfrigérateur inutiles au même moment.

Renouvelez ces réserves au fil de vos courses, en consommant les plus anciennes : une provision constituée en une fois se périmé aussi en une fois.

De quoi vous éclairer et vous informer

Une lampe et une radio fonctionnant sur piles, avec des piles de rechange rangées avec elles. La radio garde son intérêt quand le réseau mobile est saturé ou l'électricité coupée : les stations locales relaient les consignes des autorités.

Une batterie externe chargée prolonge votre téléphone, sans le remplacer. Notez sur papier les numéros que vous appelleriez : un téléphone déchargé ne les donne plus.

Vos papiers et vos traitements

Une copie de vos papiers d'identité, de votre attestation d'assurance et des ordonnances en cours, rangée avec le reste. Une copie photographiée sur votre téléphone rend déjà service.

Si vous suivez un traitement, la question de la réserve à conserver chez vous se règle avec votre médecin ou votre pharmacien, jamais dans un guide : eux seuls connaissent votre situation.

Où le ranger

À un endroit connu de toutes les personnes qui vivent chez vous, atteignable sans clé et sans échelle, et que l'on peut emporter d'un seul mouvement si l'on doit partir.

Évitez la cave et le sous-sol si votre logement est exposé au risque d'inondation : c'est la partie du logement qui devient inaccessible en premier.

Où vérifier ce que ce guide ne dit pas

Savoir à quels risques votre adresse est exposée — Portail public d'information sur les risques
(<https://www.georisques.gouv.fr>)

Connaître les consignes qui s'appliquent chez vous — Votre préfecture (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Savoir ce que votre commune a prévu — Votre mairie